

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/11/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/12/2012

Délibération n° D-2012-557

**Protection de la Source du Vivier : rétrocession des parcelles
au Syndicat des Eaux du Vivier (SEV)**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Nicolle GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****Protection de la Source du Vivier : rétrocession des
parcelles au Syndicat des Eaux du Vivier (SEV)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il est rappelé simplement pour mémoire que, selon l'accord convenu entre la Ville de Niort et le S.E.V. en 2009, la Ville a procédé aux acquisitions des parcelles situées dans les périmètres de protection PR1b et PPI de la Source du vivier, dans le but d'assurer la protection de cette dernière conformément aux préconisations de l'hydrogéologue agréé. Une fois ces acquisitions réalisées, il était prévu que ces parcelles soient rétrocédées au S.E.V.

Aujourd'hui, 80 % de ces parcelles sont acquises, et cet ensemble peut être rétrocédé au S.E.V. sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'achèvement complet du processus d'acquisition. Les parcelles concernées sont les suivantes :

SECTION CE

Numéros	superficie en m²
59	1370
60	857
289	673
291	3263
278	85
279	321
276	73
319	62
271	6
320	563

Le prix global de cession est de 89 000 €, correspondant à l'avis de France Domaine, duquel il convient de soustraire la valeur de la parcelle n° 58 (14 000 €) qui sera rétrocédée ultérieurement (acte en cours mais succession à régler préalablement par le notaire).

S'agissant d'une opération strictement patrimoniale réalisée dans un but d'intérêt public, cette cession n'est pas soumise au régime de la TVA sur marge.

La recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession au S.E.V. des parcelles désignées ci-dessus au prix global de 89 000 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par le S.E.V.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL